



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/01/20

Reçu en Préfecture le : 31/01/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 janvier 2020
D - 2020 / 23

Aujourd'hui 27 janvier 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Madame Anne WALRYCK, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE

Signature de la charte climat-énergie volet tertiaire - autorisation - signature

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans la poursuite de la politique dynamique et ambitieuse que la Ville s'est fixée en matière de développement durable, il est proposé d'engager volontairement la Ville de Bordeaux dans la charte climat énergie volet tertiaire lancée en juillet 2018 par Bordeaux Métropole, ceci afin de valoriser et confirmer les objectifs de réduction des consommations d'énergie de la Ville sur son patrimoine bâti.

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Bordeaux Métropole a adopté en 2017 un plan d'action ambitieux pour un territoire durable à haute qualité de vie. Ce plan vise à accélérer la transition énergétique pour faire de Bordeaux Métropole l'une des premières métropoles à énergie positive d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, la rénovation énergétique des bâtiments et la massification des énergies renouvelables sont deux actions phares de la politique Haute Qualité de Vie de la Métropole.

Le secteur tertiaire constitue le 3^{ème} poste de consommation d'énergie du territoire après l'habitat et les transports. Des commerces aux bureaux, la diversité des acteurs du secteur tertiaire, publics ou privés, propriétaires ou locataires, nécessite la mise en œuvre d'une dynamique collective portée par les collectivités pour maîtriser et réduire les consommations énergétiques de ce secteur en forte croissance.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole a enclenché une dynamique volontariste auprès des acteurs publics et privés du secteur tertiaire en lançant sa charte Climat-énergie-volet tertiaire le 2 juillet 2018. Cette charte compte aujourd'hui 17 adhérents et doit être le levier de l'intensification du mouvement pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. Les signataires s'engagent donc à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine, à réduire leurs consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à développer la production des énergies renouvelables.

De son côté, la Ville de Bordeaux s'est engagée en mars 2007 dans une charte de l'écologie urbaine avant d'adopter en décembre 2008 son Agenda 21 fixant des objectifs chiffrés à horizon 2014 de réduction des consommations d'énergie, des émissions de CO₂ et de promotion des énergies renouvelables.

La Ville a ainsi diminué de 38,4% ses consommations d'énergie entre 2007 et 2018, à travers notamment des dispositifs suivants :

- La mise en place d'une programmation pluriannuelle des travaux d'efficacité énergétique ;
- Des outils de suivi des consommations d'énergie du parc, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre ;
- La mise en place de l'Académie Climat Energie qui accompagne un réseau de correspondants énergie sur la ville permettant de suivre les consommations d'une centaine de bâtiments, en associant tous les usagers ;
- La participation au concours CUBE2020 qui est un concours favorisant la réduction des consommations d'énergie par l'usage et le réglage des systèmes énergétiques.

Par ailleurs, la ville s'est fixé un objectif de réduction de 50% des émissions de gaz à effets de serre sur le patrimoine public métropolitain et communal (services commun) entre 2007 et 2020, notamment à travers sa volonté d'adopter plus largement des énergies renouvelables.

L'engagement dans la charte climat énergie volet tertiaire de Bordeaux Métropole constitue ainsi une continuité des engagements déjà pris par la Ville de Bordeaux et vient réaffirmer ses engagements à long terme.

2 –OBJECTIFS POUR LA VILLE DE BORDEAUX

Par la signature de la charte tertiaire de Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux s'engage à :

- **Mobiliser**, dans la mesure de la soutenabilité économique des opérations, les trois leviers de la performance énergétique des bâtiments :
 - Impliquer les utilisateurs ;
 - Améliorer l'exploitation et la gestion technique des bâtiments ;
 - Réaliser des travaux de rénovation ;
- **Réduire la consommation d'énergie** et les émissions de gaz à effet de serre du parc de bâtiments ou d'une partie, sous forme d'une feuille de route visant à un objectif d'économie d'énergie qu'elle se fixera librement à une échéance choisie. La ville aura la liberté des moyens à mettre en œuvre pour atteindre son objectif et du choix des indicateurs permettant de le suivre (un objectif étant temporellement défini, chiffré et mesurable) ;
- **Développer la coopération** des différentes parties prenantes (propriétaires, bailleurs, exploitants, occupants) dans le cadre des efforts de réduction des consommations ;
- **Développer si possible la production des énergies renouvelables** autoconsommées ou locales ;
- **Communiquer sur notre feuille de route** et remonter annuellement à Bordeaux Métropole de manière quantitative les progrès réalisés, les réussites et les points durs ;
- **Participer activement aux réunions du « club tertiaire »** de Bordeaux Métropole afin d'échanger, partager sur les moyens à mettre en œuvre pour réussir, créer l'émulation et stimuler l'innovation ;
- **S'impliquer dans les opérations de communication** collective de la Charte.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser l'**adhésion de la Ville de Bordeaux à la charte Climat-Energie volet tertiaire de Bordeaux Métropole**
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte tertiaire métropolitaine.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 janvier 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CHARTE CLIMAT-ÉNERGIE BORDEAUX MÉTROPOLE

Volet efficacité énergétique
des bâtiments publics et privés

LES OBJECTIFS

Le changement climatique nous mobilise tous et le temps de l'action est venu.

Nous souhaitons trouver collectivement des leviers de mobilisation pour que le territoire de Bordeaux Métropole puisse contribuer activement à la réussite de l'Accord de Paris sur le climat conclu le 12 décembre 2015 et dont l'objectif est de renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

A notre échelle, cela doit passer par des résolutions concrètes en impliquant l'ensemble des acteurs : agir rapidement et de manière volontariste paraît indispensable pour se prémunir de risques environnementaux, sociaux et économiques sans précédents.

Le bâtiment (habitat et tertiaire) est le premier secteur de consommation d'énergie du territoire métropolitain contribuant à 47 % de la consommation énergétique finale (part prédominante pour les besoins de chaleur) ainsi qu'à plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur tertiaire représente à lui seul 16 % des consommations d'énergie¹. Le futur énergétique que nous devons inventer passe donc par la réduction de nos consommations et l'utilisation significative de ressources renouvelables sur notre territoire.

L'Europe et la Loi nationale nous fixent des objectifs de transition énergétique à différents horizons temporels. Au niveau français, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs précis pour le tertiaire : réduire les consommations d'énergie finales d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010. Les objectifs, ambitieux et nécessaires, sont à la mesure des enjeux et appellent à la construction de mobilisations territoriales cohérentes et dynamiques.

Dans cet esprit, le Plan Bâtiment Durable fédère un nombre chaque année plus important d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale. Ainsi, la charte d'engagement volontaire des propriétaires et utilisateurs d'immeubles tertiaires initiée par le Plan Bâtiment Durable, compte aujourd'hui plus de cent vingt-cinq signataires (acteurs privés, collectivités territoriales et universités).

REUSSIR ENSEMBLE

Consciente de la nécessité d'organiser un mouvement coordonné du secteur tertiaire public et privé à l'échelle de son territoire, Bordeaux Métropole lance, en concertation et en pleine articulation avec la dynamique nationale du Plan Bâtiment Durable (via une méthodologie homogène), le volet tertiaire de sa charte d'engagement climat-énergie.

Ouverte à tous les acteurs désireux de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur parc immobilier, cette charte promeut un engagement commun et des économies d'énergie significatives, concrètes et mesurables, conditions de la réussite collective des transitions énergétique et climatique de notre territoire.

En 2017, Bordeaux Métropole a adopté son Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie. Cette feuille de route vise l'objectif d'une métropole à énergie positive d'ici 2050 et nécessite de combiner simultanément la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables. Pour répondre à cet objectif ambitieux, il est nécessaire, à l'horizon 2030, de rénover 200 000m² de bâtiments tertiaires par an et de multiplier par cinq la production de chaleur et d'électricité verte (géothermie, biomasse et solaire photovoltaïque principalement).

Aujourd'hui, nous souhaitons par conséquent enclencher une dynamique volontariste et généralisée des acteurs publics et privés du tertiaire. Au-delà des obligations, c'est l'engagement de chacun, l'échange de bonnes pratiques et l'intelligence collective qui nous permettront d'avancer. Cette charte d'engagement ne fait que refléter notre ambition de réussir ensemble.

La politique de haute qualité de vie de Bordeaux Métropole est le moteur de la collaboration de tous les acteurs. Cette charte contribue à notre démarche de métropole européenne de référence, avec des fenêtres de dialogue ouvertes qui conduisent à des actions concrètes et des résultats, réaffirmant notre priorité absolue d'être à la hauteur de la transition énergétique de notre territoire. Une vision partagée qui se traduit en mobilisation conjointe et coordonnée : l'ensemble des acteurs majeurs du tertiaire du territoire s'associent autour de la signature de cette charte d'engagements communs menant à la co-construction d'une dynamique durable.

Nous souhaitons que ce volet tertiaire de la charte climat-énergie de Bordeaux Métropole soit le levier de l'intensification du mouvement pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, afin de promouvoir le bien-être des utilisateurs, rendre possibles les économies d'énergie et intensifier l'attractivité économique de notre territoire en stimulant l'innovation.

1 Source : Bilan énergétique 2016 du territoire de Bordeaux Métropole élaboré par l'ALEC Métropole Bordelaise et Gironde.

OUVERTURE DE LA CHARTE

La présente charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics ou privés du secteur tertiaire, qu'ils soient propriétaires ou utilisateurs.

Les fédérations professionnelles, associations et autres organisations collectives s'engagent à promouvoir la charte auprès de leurs partenaires et à mettre en œuvre la logique de la charte dans leurs locaux.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

- Mobiliser, dans la mesure de la soutenabilité économique des opérations, les trois leviers de la performance énergétique des bâtiments :
 - Impliquer les utilisateurs ;
 - Améliorer l'exploitation et la gestion technique des bâtiments ;
 - Réaliser des travaux de rénovation ;
- Réduire leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de leur parc de bâtiments ou d'une partie, sous forme d'une feuille de route visant à un objectif d'économie d'énergie qu'ils se fixent librement à une échéance choisie. Chaque signataire a la liberté des moyens à mettre en œuvre pour atteindre son objectif et du choix des indicateurs permettant de le suivre (un objectif étant temporellement défini, chiffré et mesurable) ;
- Développer la coopération des différentes parties prenantes (propriétaires, bailleurs, exploitants, occupants) dans le cadre des efforts de réduction des consommations ;
- Développer si possible la production des énergies renouvelables autoconsommées ou locales ;
- Communiquer sur leur feuille de route et remonter annuellement à Bordeaux Métropole de manière quantitative les progrès réalisés, les réussites et les points durs ;
- Participer activement aux réunions du « club tertiaire » de Bordeaux Métropole afin d'échanger, partager sur les moyens à mettre en œuvre pour réussir, créer l'émulation et stimuler l'innovation ;
- S'impliquer dans les opérations de communication collective de la Charte.

Pour ce faire, les dispositifs suivants pourront être mis à profit :

- Participer à l'équipe Métropolitaine du concours d'économies d'énergie « CUBE 2020 » ;
- Développer les bonnes pratiques des utilisateurs ;
- Optimiser l'exploitation et la maintenance des sites ;
- Effectuer le commissionnement énergétique des bâtiments ;
- Conclure des contrats de performance énergétique ;
- Adapter la gestion immobilière afin de réduire les impacts liés aux déplacements.

LES ENGAGEMENTS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

- S'engager elle-même sur son propre parc ;
- Soutenir ses engagements et veiller à créer les conditions favorables aux collaborations, notamment en s'assurant les ressources humaines et compétences nécessaires au bon fonctionnement du « club tertiaire » ;
- Organiser et animer les rencontres du club des signataires ;
- Favoriser l'échange de solutions concrètes et opérationnelles (contractuelles, financières, techniques) pour remplir les objectifs ;
- Assurer une communication régulière sur la mise en œuvre et le suivi de la présente charte valorisant les initiatives engagées par les signataires sur leurs bâtiments et encourager l'organisation des retours d'expérience ;
- Promouvoir et fédérer une équipe métropolitaine dans le concours « CUBE 2020 » ;
- Permettre l'adhésion de nouveaux signataires et adapter le contenu du volet tertiaire de la charte climat-énergie de Bordeaux Métropole à de nouveaux contextes le cas échéant.

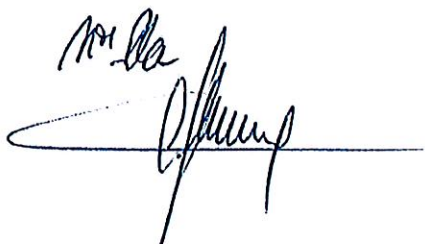
DURÉE DE LA CHARTE

Cette démarche volontaire et collective d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires du territoire de Bordeaux Métropole s'inscrivant dans l'objectif d'une Métropole à énergie positive d'ici à 2050, ce volet de la **charte d'engagement climat-énergie de Bordeaux Métropole** s'étend jusqu'à ce que la majorité des parties exprime le souhait d'y mettre fin.

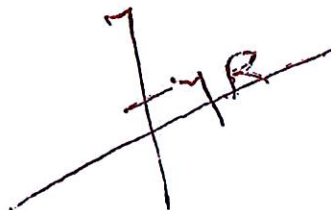
▽ Bordeaux Métropole



▽ Auchan



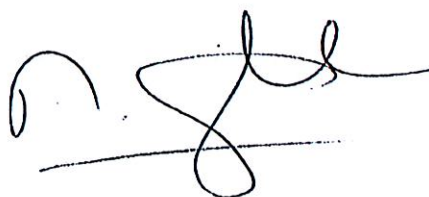
▽ APAVE SUDOUEST



▽ ORANGE



▽ ENEDIS



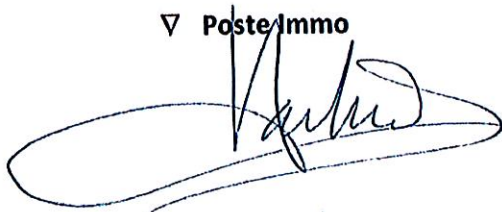
▽ EDF



▽ Université de Bordeaux



▽ Poste Immo



▽ Club des entreprises d'Artigues-près-Bordeaux



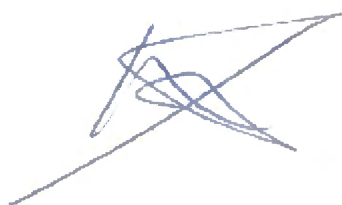
▽ Ville d'Artigues-près-Bordeaux

Alex. Le Jampet

▽ Club des entreprises de Bordeaux



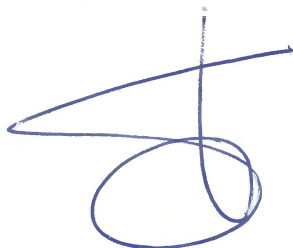
▽ Bordeaux Technowest



▽ Ville de Floirac



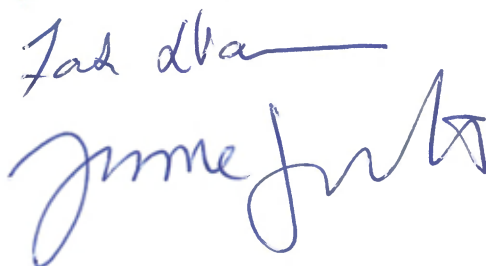
▽ Chambre de Commerce et
d'Industrie Bordeaux Gironde



▽ Institut Français pour la Performance
Énergétique des Bâtiments



▽ Plan Bâtiment Durable



▽ Casino Théâtre Barrière de Bordeaux



▽

▽



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40

www.bordeaux-metropole.fr